

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2717

3 octobre 2014

SOMMAIRE

Atelier Stephan Zeyen (Luxembourg) S.A.	130371	Immo-Light	130375
Atrilux S.A.	130371	Indufin Capital Partners S.A., SICAR ...	130381
AUBIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	130370	Indufin Capital Partners S.A., SICAR ...	130377
Aurea Vallis Invest S.A.	130373	Initium Corporate Services S.A.	130374
Aviva Investors Luxembourg	130370	Initium Group S.A.	130389
AVR Luxembourg S.à r.l.	130372	Janes	130376
Azidental S.à r.l.	130371	Japoma S.A.	130376
AZ Electronic Materials S.A.	130371	Jendra S.A.	130381
Bengals S.à r.l.	130373	Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l.	130374
BK Services S.à r.l.	130373	KBC Participations Renta B	130374
Bluedrip Midco S.à r.l.	130372	Kiffer Impress	130370
Bluedrip S.à r.l.	130373	Konzept Peak	130374
Bluedrip Topco S.à r.l.	130373	Logicinvest Holding S.A.	130389
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l.	130371	PMR-Finance S. à r.l.	130379
B.P. Invest	130372	Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/ Alzette s. à r.l.	130379
Brink's Luxembourg S.A.	130372	PPF Goethe GP S.à r.l.	130380
B.V. Investment S.A.	130372	Prominvest Europe S.A.	130378
China Arts and Crafts (Luxembourg) Com- pany Limited	130390	PROPZ S.à r.l.	130380
Clausen 1 S.à r.l.	130386	PROPZ S.à r.l.	130379
Gottschol Alcuilux S.A.	130377	PSB Finance S.A.	130380
Greyfriars S.A.	130399	Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l. ...	130377
Greyfriars S.à r.l.	130399	Rathdowney Resources (Luxembourg) S.à r.l.	130379
Hamburg Investments S.A.	130376	Rieste S.à r.l.	130378
Hatfield S.A.	130375	Risk Transfer Re S.A.	130378
Holding Blanc Bleu 2 S.à r.l.	130370	Rochelux S.A., SPF	130380
Hopewell S.V. S.C.A.	130382	Rontal Holding S.à r.l.	130381
Hydro GAM Invest I	130370	R-Tech S.à r.l.	130381
I.C.S. S.à r.l.	130375	Trompet S.A.	130375
IIC Spain 6 S.à r.l.	130374	Volta Green LP s.à r.l.	130415
Immobilière Les Alouettes	130376		

Holding Blanc Bleu 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117317/10.

(140134801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Hydro GAM Invest I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 175.599.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117319/10.

(140134726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Kiffer Impress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7545 Mersch, 18, rue Lohr.
R.C.S. Luxembourg B 75.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014117419/11.

(140135289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.**Capital social: EUR 3.800.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 25.708.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117918/11.

(140136361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 39.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117912/12.

(140136990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Atelier Stephan Zeyen (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 22, Hinnick.

R.C.S. Luxembourg B 93.724.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fischbach, le 30/07/2014.

Référence de publication: 2014117907/10.

(140135822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Atrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014117909/10.

(140135781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

AZ Electronic Materials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 156.074.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117922/11.

(140136317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Azidental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.878.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2014117923/11.

(140136562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.666.

Les comptes annuels audités au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117945/12.

(140136626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

AVR Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 113.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117919/10.

(140136819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

B.P. Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.712.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014117924/10.

(140135998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

B.V. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.514.

Les comptes annuels du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117925/11.

(140136143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Bluedrip Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2014117941/11.

(140136174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Brink's Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.970.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014117950/12.

(140136387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Aurea Vallis Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 177.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117913/10.

(140136069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Bengals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117930/10.

(140136234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Bluedrip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 161.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2014117942/11.

(140136175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Bluedrip Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 162.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2014117943/11.

(140136176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

BK Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.459.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014117980/12.

(140136368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Initium Corporate Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INITIUM CORPORATE SERVICES S.A

Référence de publication: 2014117336/10.

(140134608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

IIC Spain 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 178.631.

Les comptes annuels audités au 31/12/2013 de la société IIC Spain 6 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117342/10.

(140135164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.018.100,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.584.

Les comptes annuels au 13 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l

Mandataire

Référence de publication: 2014117383/11.

(140135020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Konzept Peak, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 167.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014117403/11.

(140134795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

KBC Participations Renta B, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.070.

Le Bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Karel de Cuyper

Administrateur

Référence de publication: 2014117413/12.

(140134773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Hatfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.258.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117324/9.

(140134465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

I.C.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.
R.C.S. Luxembourg B 16.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117333/9.

(140134616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Immo-Light, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117345/10.

(140134180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Trompet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.095.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014115675/26.

(140134647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Japoma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 90.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117376/9.

(140134722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Janes, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117389/9.

(140134765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Immobilière Les Alouettes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 42.067.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117347/10.

(140135478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Hamburg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 46.656.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le lundi 30 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 30 juin 2014 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean NAVEAUX de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), employé privé, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Le mandat du Commissaire étant venu à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions de Commissaire et de réélire, avec effet rétroactif au 7 juin 2013, la personne suivante:

- La société Commissaire aux Comptes S.A., établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 131410.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014117322/26.

(140135598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117352/10.

(140135121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.784.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Vincent COINTEPAS et Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014118747/16.

(140135978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.809.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 18. Juni 2014

Die Jahreshauptversammlung beschließt:

- das Mandat der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder, für die Dauer von sechs Jahren, bis zur Generalversammlung des Jahres 2020 zu verlängern, und zwar:

* Herr Ralph GOTTSCHOL, Gesellschaftsverwalter, mit beruflicher Anschrift in L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang, Verwaltungsratsmitglied, Vorsitzender des Verwaltungsrates und Administrateur-délégué;

* Frau Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER, Betriebswirtin, mit beruflicher Anschrift in L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang, Verwaltungsratsmitglied.

- das Mandat des jetzigen Wirtschaftsprüfers, „Fiduciaire Internationale S.A.“, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg, unter der Nummer B 34.813, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, zu verlängern und sie mit der Prüfung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2014, zu beauftragen.

Die Jahreshauptversammlung nimmt Kenntnis davon, dass die berufliche Adresse von Herrn Ralph GOTTSCHOL und Frau Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER wie folgt lautet, und fortan in allen offiziellen Dokumenten aufgeführt wird: L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang.

Diese Beschlüsse wurden einstimmig gefasst.

Diese Hinterlegung berichtigt die Hinterlegung L140131678 vom 25. Juli 2014

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 29. Juli 2014.

Für GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014117299/28.

(140136216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Rieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.806.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique prise en date du 22.07.2014

Suite à la Résolution prise par l'actionnaire unique en date du 22.07.2014, il a été décidé de nommer Monsieur Antoine DEPIGNY, né le 7 janvier 1978 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle à 100, Esplanade du Général De Gaulle - Cœur Défense Tour B, 92400 Courbevoie, France, en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118770/14.

(140135901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Prominvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.897.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2014

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pietro TAMPALINI, entrepreneur, né le 5 mars 1964 à Brescia, Italie, demeurant au 5/D, Via Giuseppe Maria Bernini, 25123 Brescia, Italie, comme nouvel administrateur unique en remplacement de Monsieur Giuseppe TAMPALINI, décédé.

Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118741/15.

(140135807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Risk Transfer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.233.

—
Complète et remplace le dépôt L140067125 du 25/04/2014

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 24 avril 2014 tenue à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- L'Assemblée prend note de la fin des mandats de Monsieur Justin Limpach en qualité d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière à effet de ce jour.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

* M. Marcus Patrick Thompson, Président du Conseil d'Administration, demeurant au 78, Gundelhardtstrasse, D-65779 Kelkheim

* M. Alexis Tomas, Director, demeurant c/o Clearstream International, Square Kirchberg, L-1855 Luxembourg

* M. Joao Baptista Hime Do Amaral, Director, residing at 12, rue Michel Rodange, L-8034 Strassen

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

L'Assemblée décide de laisser un poste d'Administrateur vacant dans l'attente d'une nomination future.

- L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014118772/25.

(140135859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

PMR-Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 158.267.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118727/9.

(140136532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/Alzette s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg B 34.216.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014118728/10.

(140136396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

PROZP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.896.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014118743/12.

(140136183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Rathdowney Resources (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.444.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 Mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. M. Tamas MARK, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 Juin 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6 Rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de madame Ingrid CERNICCHI et Monsieur Tobias STEMLER, gérants de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 13 Juin 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Rathdowney Resources (Luxembourg) S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014118762/23.

(140135750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

PROPZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.896.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014118742/12.

(140136182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

PPF Goethe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014118729/13.

(140136935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Rochelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.011.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30.06.2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs ZEIMET Jean-Bernard, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, MARECHAL Joël, 29 Avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 Luxembourg, et Madame HENOUMONT Nicole, 8A, rue de Grumelange, B-6630 Martelange, Belgique, en tant qu'administrateurs et la société LATIS S.A. (Luxembourg Advisory Trust and International Services), 29 Avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020

Référence de publication: 2014118794/14.

(140136117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

PSB Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.687.

RECTIFICATIF

- FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg est restée réviseur d'entreprise agréé de la société au lieu de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec effet au 25 juillet 2014, rectificatif du dépôt de l'avis du 25 juillet 2014 déposé le 28 juillet 2014 L140132658.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014118744/15.

(140135959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Jendra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 62.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117392/9.

(140135032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117353/10.

(140135167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

R-Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.399.

A la suite d'une cession de parts de janvier 2013, la répartition des parts de R-TECH S.à.r.l. est la suivante:

Monsieur Guy Greif

14, rue Belair

L-5488 Ehnen 48 parts

Reichert Technology Partners S.à.r.l.

126, avenue Grand-Duchesse Charlotte

L-4531 Differdange 52 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118757/16.

(140135783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Rontal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.705.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 28 juillet 2014, que l'associé unique de la Société, Freo Management S.à r.l., a transféré la totalité des 126 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Connaught Hill Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B178298, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

En conséquence, les 126 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Connaught Hill Investments S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Rontal Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014118779/19.

(140136749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Hopewell S.V. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 173.812.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of July,
Before Us, Maître Karine REUTER, notary, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hopewell S.à.r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg RC under thereference B 162.182, represented by Mr. Yves MERTZ, auditor, professionally residing in Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,

acting as manager of

Hopewell S.V. S.C.A.

a société en commandite par actions having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich (R.C.S. Luxembourg, section B number 173.812),

incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary, on the 13th of December, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 160, dated January 23rd, 2013, page 7.652.

The articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary, on the 20th of June 2014, not yet published in the Memorial A.

The appearing party - acting in said capacity - has requested the undersigned notary to enact its declarations as follows:

1. Article 6 of the articles of incorporation states as follows:

« **Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital is set at two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000.-) representing twenty-five billions (25,000,000,000) shares having the same rights, including the registered share capital, obligations and features as the existing shares.

6.2 The Manager of the Company is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to increase the current share capital in one or several times by the issue, within each Compartment, of Limited Shares and to grant rights of subscription for Limited Shares to any shareholder or third party and to proceed with the issue of such Limited Shares.

6.3 The Manager of the Company is authorised to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights, within each Compartment, to the new Limited Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Limited Shares.

6.4 The Manager of the Company is authorised to record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.»

2. The sole manager decided, by resolution dated 11th of July, 2014, of which a copy will remain attached to the present deed, and will be filed with the deed with the registration authorities, to

- increase the share capital of Hopewell SCA - Compartment 1 by an amount of one million one hundred thirty-five thousand United States dollars (USD 1,135,000.-)

- bring the share capital from its current amount of four million for hundred ninety-seven thousand sixty-three point seventeen United States dollars (USD 4,497,063.17.-) to an amount of five million four hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-six point seventeen United States dollars (USD 5,467,696.17.-), by way of the creation and issuance of ninety-seven million sixty-three thousand and three hundred (97,063,300) A shares of the Company with a nominal value of one cent United States dollars (USD 0.01),

- the newly issued shares being fully paid-up by an amount of USD nine hundred seventy thousand six hundred thirty-three United States dollars (USD 970,633.-) in addition to a share premium amounting to one hundred sixty-four thousand three hundred sixty-seven United States dollars (USD 164.367.-)

and the total amount contributed being one million one hundred thirty-five thousand United States dollars (USD 1,135,000.-)

the shares to be subscribed as follows:

1) Acheron Capital Limited, London	55.586.912 shares
2) KBL European Private Bankers SA, Luxembourg	22.234.765 shares
3) Tomson PTE Ltd, Singapore	14.965.707 shares
4) Rebecca Vose, United States	4.275.916 shares
Total	97.063.300 shares

3. Pursuant to article 5 of articles of incorporation, the share capital is set at USD four million four hundred ninety-seven thousand sixty-three point seventeen (USD 4,497,063.17) consisting of one hundred thousand (100,000) manager'

shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) (the Unlimited Shares and the holder(s) thereof the Unlimited Partner), and limited shares (the Limited Shares) of the Company allocated to different compartments of the Company (each, a Compartment, and the holders of such shares, Limited Partners) as follows:

four hundred and forty-nine million seven hundred six thousand three hundred and seventeen (449,706,317) A limited shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, issued by Compartment 1 (the A Limited Shares).

4. Pursuant to article 6, the authorized capital is set at two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000.-) representing twenty-five billions (25,000,000,000) shares having the same rights, obligations and features as the existing shares,, including the registered share capital, obligations and features as the existing shares.

5. The same article states that «The Manager of the Company is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to increase the current share capital in one or several times by the issue, within each Compartment, of Limited Shares and to grant rights of subscription for Limited Shares to any shareholder or third party and to proceed with the issue of such Limited Shares

6. In accordance with the resolution taken on the 11th of July, 2014, the manager has decided to increase the capital as stated above.

Pursuant to this, the company's capital - in Compartment 1 - is increased as follows:

Acheron Capital Limited, London:

Subscription of 55.586.912 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 555.869,12 USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 94.130,88.- US dollars

KBL European Private Bankers S.A. Luxembourg:

Subscription of 22.234.765 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 222.347,65.-USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 37.652,35.- US dollars

TOMSON PTE Ltd, Singapore

Subscription of 14.965.707 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 149.657,07.-USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 25.342,93.- US dollars

REBECCA VOSE, United States:

Subscription of 4.275.916 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 42.759,16.-USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 7.240,84.- US dollars

In total:

ninety-seven million sixty-three thousand and three hundred (97,063,300) newly issued A shares with a per value of US Dollars 0,01.-and a total payment of share premium of 164.367.- US Dollars, the total amount contributed to the Compartment 1 being 970.063.- US Dollars.

The contributions have been fully paid up in cash, so that the amount of 1.135.000.- US has been put at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary by a blocking certificate.

7. As a consequence of the aforementioned increase of share capital, article 5.1 shall be amended and shall read as follows:

« **Art. 5. 1. Share Capital.**

5.1 The share capital is set at five million four hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-six point seventeen United States dollars (USD 5,467,696.17.-), consisting of

one hundred thousand (100,000) manager's shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) (the Unlimited Shares and the holder(s) thereof the Unlimited Partner), and limited shares (the Limited Shares) of the Company allocated to different compartments of the Company (each, a Compartment, and the holders of such shares, Limited Partners) as follows:

five hundred and forty-six million six hundred sixty-nine thousand six hundred seventeen (546.669.617) A limited shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, issued by Compartment 1 (the A Limited Shares).»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3.500.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société HOPEWELL S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 162.182,

représentée par Monsieur Yves MERTZ, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,

La dite société agissant en sa qualité de gérant de la société

Hopewell S.V. S.C.A.

une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 173.812,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 160 daté du 23 janvier 2013, page 7.652.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2014, non encore au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La partie comparante, agissant en ès-qualité, a prié le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. L'article 6 des statuts de la société dispose que:

« **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000,-) représentant vingt-cinq milliard (25.000.000.000,-) d'actions, y compris le capital social, ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les actions existantes.

6.2 Le Gérant de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission, à l'intérieur de chaque Compartiment, d'Actions de Commanditaire et d'accorder des droits de souscription à des Actions de Commanditaire tout actionnaire ou tiers et de procéder à l'émission de ces Actions de Commanditaire.

6.3 Le Gérant de la Société est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, à l'intérieur de chaque Compartiment, aux nouvelles Actions de Commanditaire et à déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire.

6.4 Le Gérant est autorisé à faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

2. Le gérant de la dite société a, suivant décision du 11 juillet 2014, décision dont une copie restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte, décidé:

- d'augmenter le capital social de la société HOPEWELL SCA -Compartiment 1 - par un montant de UN MILLION CENT TRENTE-CINQ MILLE US DOLLARS (1.135.000.- USD), moyennant l'émission de QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS (97.063.300) actions nouvelles de classe A, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro 1 USD, afin d'augmenter le capital social de la dite société de son montant actuel de quatre million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-trois virgule dix-sept dollars américains (USD 4.497.063,17,-) au nouveau montant de CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE VIRGULE DIX-SEPT US DOLLARS (5.467.696,17.-USD)

- les actions nouvellement émises étant intégralement libérées moyennant un apport en numéraire de NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS US DOLLARS (970.633.- USD) ainsi que moyennant le paiement d'une prime d'émission de 0,0016934 US DOLLARS par action, soit au total UN MILLION CENT TRENTE-CINQ MILLE US DOLLARS (1.135.000.-USD)

les dites 97.063.300 actions étant souscrites et libérées comme suit:

1) Acheron Capital Limited, London	55.586.912 shares
2) KBL European Private Bankers SA, Luxembourg	22.234.765 shares
3) Tomson PTE Ltd, Singapore	14.965.707 shares
4) Rebecca Vose, United States	4.275.916 shares
Total	97.063.300 shares

3. Conformément à l'article 5 des statuts, le capital social est actuellement fixé comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-trois USD et dix-sept USD centimes (USD 4,497,063.17) consistant en:

cent mille (100,000) actions d'actionnaire commandité ayant une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01) (les Actions d'Actionnaire Commandité et leur détenteur, l'Actionnaire Commandité) et d'actions d'actionnaires commanditaires (les Actions d'Actionnaire Commanditaire) de la Société allouées aux différents compartiments

de la Société (chacun, un Compartiment, et les détenteurs de telles actions, les Actionnaires Commanditaires) comme suit:

quatre cent quarante-neuf millions sept cent six mille trois cents dix-sept (449.706.317) actions d'Actionnaire Commanditaire, ayant chacune une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01), émises par le Compartiment 1 (les Actions A).

4. Comme ci-avant exposé, le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000,-) représentant vingt-cinq milliards (25.000.000.000,-) d'actions ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les actions existantes.

5. Le même article stipule encore que:

«Le Gérant de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission, à l'intérieur de chaque Compartiment, d'Actions de Commanditaire et d'accorder des droits de souscription à des Actions de Commanditaire tout actionnaire ou tiers et de procéder à l'émission de ces Actions de Commanditaire.

Le Gérant de la Société est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, à l'intérieur de chaque Compartiment, aux nouvelles Actions de Commanditaire et à déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire.

Le Gérant est autorisé à faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

6. Conformément à la décision du 11 juillet 2014, préqualifiée, le gérant préqualifié a décidé d'augmenter le capital conformément à ce qui a été ci-avant exposé.

Dès lors, le capital social - compartiment 1 - est augmenté de la façon suivante:

Acheron Capital Limited, London:

Souscription de 55.586.912 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 555.869,12 USD ainsi qu'une prime d'émission de 94.130,88.- US dollars

KBL European Private Bankers S.A. Luxembourg:

Souscription de 22.234.765 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 222.347,65.-USD ainsi qu'une prime d'émission de 37.652,35.- US dollars

TOMSON PTE Ltd Singapore

Souscription de 14.965.707 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 149.657,07.-USD ainsi qu'une prime d'émission de 25.342,93 US dollars

REBECCA VOSE, United States

Souscription de 4.275.916 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 42.759,16- USD ainsi qu'une prime d'émission de 7.240,84.- US dollars

Soit au total:

QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS (97.063.300) actions de classe A nouvellement émises, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un USD, soit au total NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS USD (970.633 USD) et le paiement d'une primes d'émission total de CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT USD (164.367 USD)

faisant au total une contribution de UN MILLION CENT TRENTE-CINQ MILLE USD (1.135.000.- USD)

Les contributions ont été payées entièrement en espèce et libérées à concurrence de la somme totale de UN MILLION CENT TRENTE-CINQ MILLE US DOLLARS de telle sorte cette somme est à présent à la disposition de la société comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire.

7. En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE VIRGULE DIX SEPT USD (USD 5.467.696,17) consistant en:

cent mille (100,000) actions d'actionnaire commandité ayant une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01) (les Actions d'Actionnaire Commandité et leur détenteur, l'Actionnaire Commandité) et d'actions d'actionnaires commanditaires (les Actions d'Actionnaire Commanditaire) de la Société allouées aux différents compartiments de la Société (chacun, un Compartiment, et les détenteurs de telles actions, les Actionnaires Commanditaires) comme suit:

cinq cent quarante-six millions six cent soixante-neuf mille six cent dix-sept (546.669.617) actions d'Actionnaire Commanditaire, ayant chacune une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01), émises par le Compartiment 1 (les Actions A).»

130386

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est évalué à environ 3.500,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MERTZ, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzettes Actes Civils le 23 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10270. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125601/237.

(140142399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.437.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet,

par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SISTER LINE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141053 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, dirigeant de société, demeurant professionnellement à la même adresse,

L'Associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Clausen 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), dont le siège social est au 4-6, rue Jean Jaurès L-3490 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2391 du 30 septembre 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141437 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange, d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de certificats de placement immobilier, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et une petite restauration. Elle peut également effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de cette partie de son objet social.»

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'objet social de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-sept mille sept cent trente euros (EUR 87.730,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à un montant de cent mille cent trente euros (EUR 100.130,00).

4. Émission de cinq cent soixante-six (566) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

5. Acceptation de la souscription des ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent vingt-deux mille six cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 822.659,86) par Monsieur Jean-Marie KONTZ, à libérer intégralement par un apport en nature.

6. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

7. Nomination d'un nouveau gérant.

8. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange, d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de certificats de placement immobilier, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et une petite restauration. Elle peut également effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de cette partie de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus concernant la modification de l'objet social de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange, d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de certificats de placement immobilier, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et une petite restauration. Elle peut également effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de cette partie de son objet social.»

Troisième résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-sept mille sept cent trente euros (EUR 87.730,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à un montant de cent mille cent trente euros (EUR 100.130,00).

Quatrième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre cinq cent soixante-six (566) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'associée unique, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, admet à la souscription des cinq cent soixante-six (566) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, Monsieur Jean-Marie KONTZ (NIN 1958 1017 21124), né le 17 octobre 1958 à Dudelange, demeurant à L-3448 Dudelange, 37, Rue Dicks, (le «Souscripteur»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent vingt-deux mille six cent cinquante-neuf euros et quatre-

vingt-six centimes (EUR 822.659,86) qui libère intégralement ces parts sociales souscrites avec la prime d'émission par des apports en nature consistant en deux parcelles de terrain désignées ci-après que le Souscripteur détient en tant que biens propres et qui ne font pas partie de la communauté légale de biens existant entre les époux Jean Marie KONTZ - Nancy MEISCH (les «Apports»):

(1) Commune de Dudelange, section C de Dudelange, numéro cadastral 1412/9946, lieu-dit «auf Lenkenschlaeg», terrain à bâtir, contenant 16 ares 50 centiares; et

(2) Commune de Dudelange, section C de Dudelange, numéro cadastral 1382/9941, lieu-dit «Rue Mme Mayrisch de St Hubert», terrain à bâtir, contenant 9 ares 64 centiares.

Origine de la propriété des Apports

Les Apports appartiennent à titre de biens propres au Souscripteur pour lui avoir été attribués en échange de propres lui ayant appartenu avant remembrement tel que spécifié au titre de propriété dudit acte de remembrement reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, et Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mars 2014, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 mai 2014, volume 2031, numéro 18.

Evaluation des Apports

Les Apports représentent un montant total de neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 910.389,86).

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par le gérant unique de la Société dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation, tel que décrite ci-dessus, le soussigné n'a pas d'observations quant à la valeur totale des Apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cinq cent soixante-six (566) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune (total EUR 87.730,00), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent vingt-deux mille six cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 822.659,86)».

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Conditions des Apports

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société.

Les Apports sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachées.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la Société.

Il est certifié que les Apports qui font l'objet des présentes sont libre de toutes dettes et charges hypothécaires.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant les Apports sont à charge de la Société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

Les Apports comprennent également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La Société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Déclaration

Comme les Apports sont des biens propres à Monsieur Jean-Marie KONTZ, les parts sociales nouvelles émises en contrepartie des Apports, et qui sont souscrites par le sieur Jean-Marie KONTZ, seront à considérer comme des biens propres appartenant à celui-ci, conformément à l'article 1407 du code civil.

Cinquième résolution

L'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cent soixante-six (566) parts sociales nouvelles au profit du sieur KONTZ conformément à la souscription mentionnée ci-dessus, tout en acceptant celui-ci comme nouvel associé.

Sixième résolution

L'Associé et Monsieur Jean-Marie KONTZ, préqualifié, en sa qualité de nouvel associé de la Société, ont décidé, unanimement, de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus concernant l'augmentation de capital de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à cent mille cent trente euros (EUR 100.130,00), représenté par six cent quarante-six (646) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune, et étant intégralement libérées.».

Septième résolution

L'Associé et Monsieur Jean-Marie KONTZ, préqualifié, en sa qualité de nouvel associé de la Société, ont décidé, unanimement, de nommer comme deuxième gérant de la Société, ceci avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Jean-Marie KONTZ, promoteur immobilier, demeurant professionnellement au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-), hors les droits d'enregistrement et de transcription.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KONTZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/07/2014. Relation: EAC/2014/10219. Reçu cinq mille quatre cent soixante-deux euros trente-quatre cents 5462.34,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124096/175.

(140137653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Initium Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INITIUM GROUP S.A.

Référence de publication: 2014117356/10.

(140134606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Logicinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.902.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014117442/14.

(140135101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

China Arts and Crafts (Luxembourg) Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 189.032.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth day of July.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

China Taurus International (Hong Kong) Company Limited, a private company limited by shares existing under the laws of Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1824503, having its registered office at Unit 1005 10/F Prosperous Building 48-52 des Voeux Road, Central, Hong Kong,

here represented by Ms. Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Beijing, on July 17, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “China Arts and Crafts (Luxemburg) Company Limited” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Any meeting of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by the sole manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by China Taurus International (Hong Kong) Company Limited aforementioned, for the price of twenty thousand dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

2. Mr. Sun Maohu, born in Beijing on 17 February 1962 professionally residing at Room 1001, Building 114, Ji Xiang Li, Chaoyang District, Beijing City, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

China Taurus International (Hong Kong) Company Limited, une société existant selon les lois de Hong Kong, immatriculée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1824503, ayant son siège social à Unit 1005 10/F Prosperous Building 48-52 des Voeux Road, Central, Hong Kong,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Beijing, le 17 juillet 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «China Arts and Crafts (Luxemburg) Company Limited» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-mille dollars (USD 20.000), représenté par vingt-mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Toutes assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par l'unique gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par l'unique gérant.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance**Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt-mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par China Taurus International (Hong Kong) Company Limited, susmentionnée, pour un prix de vingt-mille dollars (USD 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-mille dollars (USD 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-mille dollars (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.
2. M. Sun Maohu, né à Beijing le 17 février 1962, résidant professionnellement à Room 1001, Building 114, Ji Xiang Li, Chaoyang District, Beijing City, est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124090/500.

(140137381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

**Greyfriars S.A., Société à responsabilité limitée,
(anc. Greyfriars S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 165.725.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of July,

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Greyfriars S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 58, Rue Charles Martel, L - 2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.725, incorporated on 21 December 2011 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of 16 February 2012, under number 415 (the Company),

Greyfriars Holdings (Isle of Man) Limited, with registered office at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Ile de Man, IM2 4LB, registered in the Registrar of Companies of the Iles of Man under the number 010584V (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 July 2014,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

2. Decision to suppress the par value of one euro cent each of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) existing shares.

3. Decision to transfer EUR 18,750 (eighteen thousand seven hundred and fifty Euros) from the special equity reserve to the capital account of the Company, to set the corporate capital of the Company at EUR 31,250 (thirty-one thousand two hundred and fifty Euros) and to convert the shares of no par value to 1,250,000 shares with a par value of EUR 0.025 each.

4. Amendment and total restating of the articles of association (the Articles) to adapt them to the new legal form of the Company by inter alia the amendment of:

4.1 Article 1 of the Articles which is deleted and replaced in its entirety by the article below and which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name Greyfriars S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).”

4.2 Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 and 18 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (“société anonyme”), to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth, in their English version read as set out in Annexure 1 to this power of attorney it being noted that the text of the objects clause shall be renumbered and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Corporate objects.**

4.1. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

4.3. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

4.4. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.5. The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.6. The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.7. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.”

5. Termination of the mandates of and discharge to, for the performance of their duties, the current managers of the Company, namely John Kleynhans and Victoria Management Services S.A.

6. Appointment of John Kleynhans as director of the Company who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

7. Appointment of ECOVIS Luxembourg, S.à r.l. having its registered office at 56, Rue Charles Martel, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B0077027 as the supervisory auditor of Company, who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

8. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (“société anonyme”) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

By the change from the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) into a public limited liability company (“société anonyme”) no new company was created, the public limited liability company being to be considered

as a continuation of the private limited liability company having existed up to now, staying the same juridical person, and no changes have happened to the actives nor the passives of the Company.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged.

It results from the report established by Ecovis Crown Audit, independent auditor, having its registered office in Luxembourg, under the signature of Phillip van der WESTHUIZEN, dated 3 July 2014, that the net asset value as at 14 April 2014 of the Company amounts to EUR 31,272.

The conclusions of this report are the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Financial Statements do not give a true and fair view in all material respects in accordance with Luxembourg law, of the financial position of the Company as at 14 April 2014.

We have no further comment to make on the value of the shares of the Company, of which the amount is at least equal to the minimum capital required for a société anonyme which amounts to EUR 30,986.69."

This report will remain attached to the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the par value of one euro cent each of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer EUR 18,750 (eighteen thousand seven hundred and fifty Euros) from the special equity reserve to the capital account of the Company, to set the corporate capital of the Company at EUR 31,250 (thirty-one thousand two hundred and fifty Euros) and to convert the shares of no par value to 1,250,000 shares with a par value of EUR 0.025 each.

The net asset value of the Company amounts to EUR 31,272.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth, in their English version, as follows:

" **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name Greyfriars S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

2.2. Where the Board, or the Sole Director (as applicable), determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23. below.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

4.3. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

4.4. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.5. The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.6. The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.7. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at EUR 31,250 (thirty-one thousand two hundred and fifty Euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a par value of EUR 0.025 (twenty-five Euro cents) each, all subscribed and fully paid-up (the Shares and each a Share), divided into:

- one hundred twenty five thousand (125,000) Class A Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class B Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class C Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class D Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class E Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class F Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class G Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class H Shares,
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class I Shares, and
- one hundred twenty five thousand (125,000) Class J Shares,

each a Class or a Class of Shares and together the Classes or the Classes of Shares. Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced by the repurchase and cancellation by the Company of one or more Classes of Shares. In the case of repurchases and cancellations of a Class, or Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. In the event of a reduction of share capital by the repurchase and cancellation by the Company of a Class of Shares, the holder of such Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (determined in accordance with Article 5.5 below) for each Share of the relevant Class held by it and cancelled.

5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount determined by the board of directors of the Company may be less than, but never more than, the Available Amount.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share shall become due and payable by the Company.

5.8. For the purposes of this Article 5:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium and any amounts written to the “shareholders contri-

bution without issuance of Shares account” of the Company) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed in reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) and (iii) 0.25% of the nominal value of each Share, excluding the Shares being repurchased;

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date, which accounts do not need to be audited;

“Interim Account Date” means a date not earlier than 14 days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

5.9. The board of directors of the Company shall be authorised to appoint, in its absolute discretion, a representative to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from the cancellation of any Shares repurchased in accordance with the terms of this Article 5.

6. Rights of share on issue.

6.1. Without prejudice to any special rights conferred on the holders of any existing Shares or Class of Shares (which special rights shall not be affected, modified or abrogated except with such consent or sanction as is provided in these Articles), and subject to the provisions of the Law, any Share may be issued either at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time by ordinary resolution director, subject to or in default of any such direction, as the Board may determine at the time of issue.

6.2. Any share premium created upon the issue of Shares pursuant to Article 6.1. as well as any amounts written to the “shareholders contribution without issuance of Shares account” of the Company shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the board of managers of the Company. The board of managers of the Company is further authorised to utilise share premium and any amounts written to the “shareholders contribution without issuance of Shares account” of the Company for the purpose of repurchasing Shares of the Company in accordance with the provisions of Article 5.3. and Article 7.3.

Art. 7. Shares.

7.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.2. A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

7.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.2. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Debt securities.

9.1. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company.

10.1. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

10.2. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

10.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last business day in March of each year at 10.00 a.m. Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

10.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

10.5. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 11. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

11.1. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

11.2. Each share is entitled to one vote.

11.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

11.4. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

11.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.6. The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 12. Management.

12.1. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, which Sole Director need not to be a shareholder of the Company.

12.2. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and may be re-elected.

12.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act 1915").

12.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

12.5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 13. Meetings of the Board.

13.1. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

13.2. The Board shall meet upon request by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which place shall be in Luxembourg.

13.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

13.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

13.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

13.6. One member of the Board may represent more than one member attending by proxy at a meeting of the Board provided always that at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

13.7. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person of such director at such meeting.

13.8. The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

13.9. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is allowed for under this Article 13 for participation in a meeting of directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

13.10. Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

14.1. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes which shall be kept at the Company's registered office.

14.2. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

14.3. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board and Sole Director.

15.1. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

15.2. The provisions of this Article 15 shall apply equally to the Sole Director where applicable.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

16.2. The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

16.3. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures.

17.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests.

18.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

18.4. For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

18.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Statutory Auditor.

19.1. Where the provisions of the Companies Act 1915 require, the operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s)), and/or statutory auditors (réviseur(s) d'entreprise agréé) as applicable. Where the Company voluntarily appoints a réviseur d'entreprise agréé, it needs not to appoint a commissaire.

19.2. The statutory/supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

19.3. The statutory/supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory/supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 20. Accounting year.

20.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

21.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

21.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 22. Dissolution and liquidation.

22.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Amendments.

23.1. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Applicable law.

24.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to terminate the mandates of, with effect from the date hereof, the current managers of the Company, namely John Kleynhans and Victoria Management Services S.A. of and to give discharge to both the managers for the performance of their duties.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with effect from the date hereof, John Kleynhans as director of the Company who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint ECOVIS Luxembourg, S.à r.l. having its registered office at 56, Rue Charles Martel, Luxembourg Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 77.027 as the Company's supervisory auditor effective as of the date hereof and who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Greyfriars S.à r.l une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, 2134 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.725, constituée le 21 décembre 2011 selon un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 16 février 2012, sous le numéro 415 (la Société),

Greyfriars Holdings (Isle of Man) Limited, ayant son siège social à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Ile de Man, IM2 4LB, immatriculée au Registre de Commerce de l'Île of Man sous le numéro 010584V (l'associé unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juillet 2014,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'associé unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1) Décision de changer la forme légale de la Société pour passer d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise à une société anonyme.

2) Décision de supprimer la valeur nominale d'un centime d'euro chacune des parts sociales existantes de 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille).

3) Décision de transférer EUR 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) de la réserve du capital spécial au compte de capital de la Société, de fixer le capital social de la Société à EUR 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante euros) et de convertir les parts sociales sans valeur nominale à 1.250.000 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 0,025 chacune.

4) Modification et reformulation intégrale des statuts de la Société (les «statuts») afin de les adapter à la nouvelle forme légale de la Société par inter alia la modification:

4.1 de l'article 1 des statuts qui est supprimé et intégralement remplacé par l'article ci-dessous et qui se lit comme suit:

" **Art. 1^{er} . Forme juridique et raison sociale.** Il existe une société anonyme de droit Luxembourgeois, sous la dénomination de Greyfriars S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les statuts).»

4.2 des articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 des statuts de sorte à les adapter à la forme légale d'une société anonyme, de reformuler et renuméroter les statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, insérer ou modifier tous titres dans les statuts qui seront désormais lus dans leur version anglaise comme indiqué en annexe 1 de cette procuration, étant précisé que les termes de la clause seront renumérotés et seront désormais libellés comme suit:

" **Art. 4. Objet Social.**

4.1. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

4.3. La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

4.7. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

5) Fin des mandats et décharge, pour l'exercice de leurs fonctions, les gérants actuels de la Société, à savoir John Kleynhans et Victoria Management Services S.A..

6) Nomination de John Kleynhans en sa qualité d'administrateur de la Société qui restera en fonction jusqu'au terme de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera tenu en 2016 afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7) Nomination d'ECOVIS Luxembourg, S.à r.l. ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B0077027 en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, qui restera en fonction jusqu'au terme de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera tenu en 2016 afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

8) Divers.

III. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

De par ce changement d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée, la société anonyme étant considérée comme une continuité de la société à responsabilité limitée qui existait jusqu'à présent, restant la même personnalité juridique, et il n'y a eu aucune modification dans les actifs, ni les passifs de la Société

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes.

Il résulte d'un rapport établi par Ecovis Luxembourg S.à r.l., réviseur indépendant, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Philip van der Westhuizen en date du 3 juillet 2014 que la valeur nette de la Société est de la somme de EUR 31.272 (trente et un mille deux cent cinquante euros) au 14 avril 2014.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Financial Statements do not give a true and fair view in all material respects in accordance with Luxembourg law, of the financial position of the Company as at 14 April 2014.

We have no further comment to make on the value of the shares of the Company, of which the amount is at least equal to the minimum capital required for a société anonyme which amounts to EUR 30,986.69.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer EUR 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante euros) de la réserve spécial au compte de capital social de la Société, afin de le fixer le à EUR 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante euros) et de convertir les parts sociales sans valeur nominale à 1.250.000 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 0,025 chacune.

La valeur d'actif nette de la Société s'élève à EUR 31.272.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de sorte à les adapter à la forme légale d'une société anonyme, de reformuler et renuméroter les statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, insérer ou modifier tous titres dans les statuts qui seront désormais lus dans leur version française comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe une société anonyme de droit Luxembourgeois, sous la dénomination de Greyfriars S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«administrateur unique») par une décision de l'administrateur unique.

2.2. Lorsque le Conseil d'administration, ou l'administrateur unique (le cas-échéant), estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Luxembourg.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23. ci-après.

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

4.3. La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées

dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

4.7. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.250 (trente et un mille Euro), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,025 (vingt-cinq Euro cent) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les actions et chacune une action) divisées en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe A,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe B,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe C,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe D,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe E,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe F,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe G,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe H,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de Classe I, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) Actions de classe J,

chacune une Classe ou une Classe d'Actions et ensemble des Classes ou des Classes d'Actions. Sauf dispositions contraires prévues dans ces Statuts, chaque Classe d'Actions sera de rang égal.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat ou l'annulation par la Société d'une ou de plusieurs Classes d'Actions. Dans le cas de rachat et annulation d'une Classe ou de plusieurs Classes d'Actions, ces annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.4. Dans l'éventualité d'une réduction du capital par le rachat et l'annulation par la Société d'une Classe d'Actions, le titulaire d'une telle Classe d'Actions recevra de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Action (déterminée en accord avec l'Article 5.5 ci-dessous) pour toute Action de la Classe en question détenue par lui et annulée.

5.5. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions en émission dans la Classe d'Action devant être rachetée et annulée.

5.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil d'administration de la Société sur la base des Comptes Provisoires. Le Montant Total d'Annulation déterminé par le conseil d'administration peut être inférieur, mais jamais supérieur, au Montant Disponible.

5.7. Dès le rachat et l'annulation des Actions de la Classe en question, la Valeur d'Annulation par Action deviendra due et payable par la Société.

5.8. Aux fins du présent Article 5:

«Montant disponible» désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (y compris les primes d'émission et tout montant inscrit au «compte de contributions des associés sans émission de Parts Sociales» de la Société) et (ii), selon le cas, par le montant de la réduction de capital et de réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions qui doit être annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), (ii) les sommes à placer en réserve conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois tel que défini dans les Comptes Provisoires concernés (en évitant tout double comptage) et (iii) 0.25% de la valeur nominale de chaque Action, à l'exception des Actions étant rachetées;

«Comptes Provisoires» désigne les comptes provisoires de la Société à la Date de Comptes Provisoires correspondante, lesquels comptes n'ont pas besoin d'être audités;

«Date de Compte Provisoire» désigne une date inférieure à 14 jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

5.9. Le Conseil d'administration de la Société sera autorisé à nommer, à son propre jugement, un mandataire à comparaître devant un notaire à Luxembourg dans le but de modifier les statuts afin de refléter les changements découlant de l'annulation de toutes Actions rachetées conformément avec les termes du présent Article 5.

Art. 6. Droits d'action en émission.

6.1. Sans préjudice des droits conférés aux détenteurs des Actions existantes ou de Classe d'Actions (lesquels droits spéciaux ne seront pas affectés, modifiés ni abrogés, sauf avec un consentement ou une sanction prévue dans ces statuts), et sous réserve des dispositions de la Loi, toute Action peut être émise soit à sa valeur nominale soit avec prime d'émission et avec de tels droits et/ou restrictions, que ce soit en matière de dividende, vote, remboursement de capital, transférabilité cession ou autre, que la Société peut de temps à autre par voie de résolution ordinaire ou, sous réserve ou à défaut d'une telle direction, tel que le Conseil peut déterminer au moment de l'émission.

6.2. Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'Actions conformément à l'article 6.1 ainsi que les montants inscrits au «compte de contributions des associés sans émission d'Actions» de la Société constitue une réserve distribuable de la Société, dont la distribution sera à la discrétion absolue du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance de la Société est en outre autorisé à utiliser les primes d'émission et tout montant inscrit au «compte de contributions des associés sans émission d'Actions» de la Société dans le but de racheter des Actions de la Société conformément aux dispositions de l'Article 5.3 et de l'Article 7.3.

Art. 7. Actions.

7.1. Les actions sont et resteront nominatives.

7.2. Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

7.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Transfert des Actions.

8.1. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

8.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Obligations.

9.1. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 10. Réunions de l'Assemblée des actionnaires de la Société.

10.1. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'associé unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

10.2. Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée générale») régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

10.3. L'Assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier jour ouvrable de mars à 10:00 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

10.4. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.5. Les autres Assemblées générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

11.1. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

11.2. Chaque action donne droit à une voix.

11.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'Assemblée générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

11.4. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

11.5. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

11.6. Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

Art. 12. Administration de la Société.

12.1. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société (l'«administrateur unique»).

12.2. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

12.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne morale»), la Personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés de 1915»).

12.4. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée générale.

12.5. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunion du Conseil d'administration.

13.1. Le Conseil d'administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et des décisions de l'Assemblée générale ou de l'associé unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En son absence, l'Assemblée générale ou les autres membres du Conseil d'administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

13.2. Les réunions du Conseil d'administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lieu qui sera situé au Luxembourg.

13.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

13.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

13.5. Tout membre du Conseil d'administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

13.6. Un membre du Conseil d'administration peut représenter plusieurs autres membres du Conseil d'administration participant par procuration, à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

13.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion

du Conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne de ce directeur à une telle réunion.

13.8. Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

13.9. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels qu'énumérés sous le présent article 13 pour la participation aux réunions du Conseil d'administration. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

13.10 L'article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.

14.1. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être conservés au siège social de la Société.

14.2. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique seront signés par l'administrateur unique.

14.3. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'administration et de l'administrateur unique.

15.1. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les statuts à l'Assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration.

15.2. Les provisions du présent Article 15 s'appliqueront de manière identique à l'administrateur unique, si applicable.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1. Le Conseil d'administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

16.2. Le Conseil d'administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

16.3. Le Conseil d'administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées.

17.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

18.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt

personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un administrateur unique.

18.4. Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'administrateur unique se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

18.5. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 19. Commissaire.

19.1. Lorsque les provisions de la Loi sur les Sociétés de 1915 le requièrent, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires et/ou réviseurs d'entreprise agréée selon les cas. Si la Société décide volontairement de nommer un réviseur d'entreprise agréée, alors la nomination d'un commissaire n'est pas nécessaire.

19.2. Le commissaire / réviseur d'entreprise agréée sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

19.3. Le commissaire / réviseur d'entreprise agréée sera nommé par l'Assemblée générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée générale.

Art. 20. Exercice social.

20.1 L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices.

21.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 susmentionné.

21.2. L'Assemblée générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

21.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Dissolution et Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée générale décidant cette liquidation. L'Assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires.

23.1. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 24. Droit applicable.

24.1 Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de mettre fin avec effet à la date des présentes, aux mandats des gérants actuels de la Société, John Kleynhans et Victoria Management Services S.A. et de donner décharge à ces mêmes pour l'exercice de leurs fonctions.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer, avec effet à la date des présentes, John Kleynhans en tant qu'administrateur de la Société et qui restera en fonction jusqu'au terme de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenu en 2016 afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer d'ECOVIS Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.027, comme commissaire de la Société avec effet à la date des présentes et pour un

terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016 afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2014. REM/2014/1479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125569/882.

(140142576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Volta Green LP s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 159.324.

L'an deux mil quatorze, le huit juillet,

Par-devant Nous, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- Monsieur Albert PAPA, ingénieur, né à Longwy, France, le 26 mars 1965, demeurant à Differdange, 31, rue Michel Rodange,
- Madame Lucie DEREYMAEKER, employée privée, née à Asse, Belgique, le 20 juin 1962, demeurant à Differdange, 31, rue Michel Rodange
- Monsieur Philippe LAMBERT, gérant de sociétés, né à Bellefontaine, Belgique, le 19 octobre 1959, demeurant à B-6740 Etalle, 2, rue du Moulin, et
- Madame Fabienne GUILLAUME, infirmière, née à Saint-Mard, Belgique, le 23 février 1965, demeurant à B-6740 Etalle, 2, rue du Moulin,

Représentée aux fins des présentes par son époux Monsieur Philippe LAMBERT préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés («Les Associés») et propriétaires, Monsieur Albert PAPA, prédit, de 27 parts sociales, Madame Lucie DEREYMAEKER, prédite, de 23 parts, Madame Fabienne GUILLAUME, prédite, de 26 parts et Monsieur Philippe LAMBERT, prédit, de 24 parts de la société de la société à responsabilité limitée dénommée VOLTA GREEN LP s. à r. l. avec siège social à L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.324 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 février 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 476, du 14 mars 2011,

Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cent (100) parts sociales de la Sociétés d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les Associés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;

- 3) Nomination des liquidateurs et définition de leurs responsabilités;
- 4) Décision de charger les liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société;
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les Associés.

Première résolution

Les Associés décident, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateurs:

Monsieur Albert PAPA, ingénieur, né à Longwy, France, le 26 mars 1965, demeurant à Differdange, 31, rue Michel Rodange, et

Monsieur Philippe LAMBERT, gérant de sociétés, né à Bellefontaine, Belgique, le 19 octobre 1959, demeurant à B-6740 Etalle, 2, rue du Moulin,

en relation avec la liquidation volontaire de la Société (les «Liquidateurs») auxquels sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Les liquidateurs exerceront cette fonction à titre gratuit.

Quatrième résolution

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Les Liquidateurs devront dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les Liquidateurs ont le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux associés dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser les Liquidateurs, à leur seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Vis-à-vis des tiers la Société sera engagée par la signature conjointe des liquidateurs.

L'assemblée décide de nommer dès-à-présent comme commissaire à la liquidation Madame Lucie DEREYMAEKER, susnommée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. PAPA, L. DEREYMAEKER, P. LAMBERT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2670. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014125198/84.

(140141953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.